

## *On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort*

(Extraits de la déclaration du conseil des évêques - 15 janv. 2026)

[...] Depuis plus de vingt-cinq ans, la France a fait un choix singulier et précieux : refuser à la fois l'acharnement déraisonnable et la mort provoquée, en affirmant à la fois le droit de ne pas souffrir et le devoir d'accompagner la vie jusqu'au bout. Les lois successives, jusqu'à la loi Claeys-Leonetti et, aujourd'hui, la nouvelle loi en cours d'élaboration pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, dessinent une « voie française » cohérente, reconnue, fondée sur le développement de la culture palliative, la prise en compte de la parole du patient, les directives anticipées et la possibilité de la sédation profonde et continue, non pour donner la mort mais pour soulager la douleur.

Les soins palliatifs sont l'unique bonne réponse aux situations éprouvantes de la fin de vie et nous exprimons ici notre reconnaissance aux élus qui, par leur vote, soutiennent l'actuelle proposition de loi pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Beaucoup de soignants engagés dans cette voie témoignent que la prise en considération de la personne en fin de vie ou malade, dans sa dimension physique, mais aussi psychologique, relationnelle et, le cas échéant, spirituelle, telle que le proposent les soins palliatifs, entraîne quasiment toujours chez les patients en fin de vie la disparition des demandes à mourir. Car même derrière une demande de mort, c'est souvent le désir de vivre qui se dit. Pour permettre à tous d'accéder aux soins palliatifs, l'Église, qui est déjà présente dans le monde hospitalier et la pratique des soins, est prête à apporter sa contribution au développement de la culture palliative, en intensifiant son engagement sur le sujet.

Dès lors, une question s'impose : pourquoi une nouvelle loi ? Si l'« on meurt mal en France », comme on l'entend parfois, ce n'est pas parce que l'administration d'une substance létale aux patients n'est pas encore autorisée, mais parce que la loi existante est insuffisamment appliquée et que l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire national. Aujourd'hui encore, près d'un quart des besoins en soins palliatifs ne sont pas couverts. Comment proposer la mort comme une option, quand l'accès effectif au soin, au soulagement de la douleur (les progrès médicaux permettent de venir à bout de quasiment toutes les douleurs réfractaires), à la présence humaine et à l'accompagnement n'est pas garanti pour tous ?

Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social. Derrière des mots qui se veulent rassurants se cache une réalité que le langage tend à dissimuler. Présenter l'euthanasie et le suicide assisté comme des actes de soin brouille gravement les repères éthiques. On détourne les mots de leur véritable sens pour mieux anesthésier les consciences : ce brouillage n'est jamais neutre. On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort.

Nous refusons en particulier l'instrumentalisation de notions essentielles telles que la dignité, la liberté ou la fraternité.

Nous rappelons avec force que la dignité d'une personne humaine n'est pas variable selon son état de santé, son autonomie ou son utilité sociale ; elle est inhérente à son humanité, jusqu'au bout. Elle est inaliénable. [...]

Ce qui précède et ce qui suit est disponible sur : <https://eglise.catholique.fr/>

## **Informations paroissiales et diocésaines**

**Messe du souvenir** : Renée DAILLÈRE le 22/01 à DURTAL

<b>Messes (intentions) et temps de prière de la semaine 05-2026</b>	
<b>Dim. 25</b> <small>3<sup>ème</sup> dim. Tps. Ord.</small>	<b>9h30</b> : Messe à DURTAL
<b>Lundi 26</b>	10h00 : Funérailles de Josiane FAUVEAU à DURTAL
<b>Dim. 01 février</b> <small>4<sup>ème</sup> dim. Tps. Ord.</small>	<b>11h00</b> : Messe des familles à DURTAL

<b>Rencontres catéchèse en paroisse semaine 05-2026</b>	
<b>Samedi 31</b>	10h-12h : Rencontre des collégiens au Jardinot
<b>Dimanche 01 février</b>	9h45 : ↗ Catéchèse 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années au Jardinot ↗ Étape vers la 1 <sup>er</sup> communion rencontre enfants-compagnons au Jardinot

- Ven. 6 fév. « *Pause mamans* » organisé par le service diocésain famille.  
Contact : [pausemamans.diocese49@gmail.com](mailto:pausemamans.diocese49@gmail.com)

- 14 au 20 fév. Le camp Ski & Bible 48 jeunes et accompagnateurs des paroisses du Baugeois Vallée prendront la route de La Chapelle d'Abondance. Au programme : sport, vie fraternelle et approfondissement de la foi. Grand merci pour votre soutien, notamment à travers l'achat d'agrumes avant Noël dernier, vos dons (faits ou à venir, il est encore temps) et vos achats de fromages. Il est encore possible de :

- réservier vos fromages : auprès de Nathalie Jauneau
- adresser vos dons à la paroisse st Pierre en vallée (mention « ski-Bible »).

À noter dans vos agendas : une soirée paella est organisée samedi 31 janvier à 19 h, à la maison paroissiale de Beaufort (29, rue de l'Hôtel de Ville). L'inscription est nécessaire au 06 88 08 87 54. Deux formules sont proposées sur réservation : **À emporter (10 €)** : une part de paella et deux crêpes / **Sur place (15 €)** : un verre de sangria ou de jus de pomme, une part de paella et un tiramisu à la framboise. Vous y êtes tous invités ; ce sera l'occasion de rencontrer les jeunes avant leur départ, et la soirée se conclura par un temps de louange. Durant le camp, vous pourrez les suivre sur le site de la paroisse. Merci. Aliénor

**PRESBYTÈRE DE DURTAL : 9, place des Terrasses 02 41 76 31 52**

**Permanences : jeudi 17h-18h30 (habituellement par un prêtre) samedi 10h-11h30**

[notredameduloir@sfr.fr](mailto:notredameduloir@sfr.fr) curé : [rbomperin@diocese49.org](mailto:rbomperin@diocese49.org)

<https://notredameduloir.diocese49.org> Facebook : Paroisse Notre Dame du Loir